

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_2_4

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 34

Objet : Finances SAAD
Affectation du résultat
2022

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 20 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Février 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame AUMONIER Vanessa

Pouvoirs :

Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Monsieur BIRE Ludovic
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Madame JUNIN Catherine, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu les articles R314-55 et R314-74 du code de l'action sociale
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 mars 2023 approuvant le compte administratif 2022 du budget annexe SAAD laissant apparaître un résultat global du fonctionnement de _ 244 938,82 €
Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en décembre 2023 avec l'autorité départementale de tutelle

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de répartir le déficit par activité tarifaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- D'affecter les résultats cumulés de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2024 - compte 002- déficit de fonctionnement pour 244 938,82€

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Fait et délibéré, les jour,

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter
de sa notification.

Emis le 20/02/2024

Publié le 05/03/2024

Transmis en sous-préfecture le 05/03/2024

mois et an ci-dessus.

Certifié conforme

Le Président

Jean-Pierre RIMBEAU

